

L-Thyroxine Serb en solution buvable : délivrance réservée aux patients pour lesquels il n'y a pas d'alternative à la solution buvable

Actualisation du 16 mars 2018

En raison de la remise à disposition normale de L-thyroxine Serb 150 microgrammes/ml, le contingentement et les limitations de prescription de cette spécialité sont levés.

Suite au changement de formule du Levothyrox mis à disposition à partir de mars 2017, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée d'un report d'utilisation du Levothyrox vers la L-Thyroxine Serb, solution buvable en gouttes.

Ce report est susceptible de créer une rupture de disponibilité de cette spécialité qui est indispensable pour les enfants de moins de 8 ans et pour les personnes qui présentent des troubles de la déglutition. Pour ces patients, l'Agence rappelle qu'il n'existe pas d'alternative.

Par conséquent, la délivrance de la L-Thyroxine Serb doit être réservée en priorité à ces patients.

L'ANSM demande, dès à présent :

- **aux médecins**

- de prescrire la L-Thyroxine Serb en priorité aux enfants de moins de 8 ans et aux personnes ayant des troubles de la déglutition.

- **aux pharmaciens d'officine**

- de délivrer la L-Thyroxine Serb en priorité à ces populations qui ne disposent pas d'alternative. Les autres patients présentant une ordonnance de L-thyroxine Serb doivent être invités à consulter à nouveau leur médecin.

L'ANSM rappelle que le traitement par lévothyroxine ne doit en aucun cas être interrompu ou modifié sans avis médical. Si des signes cliniques apparaissent le patient doit consulter son médecin.

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 02/03/2017 - MIS À JOUR LE 01/04/2021

**Levothyrox (lévothyroxine) : changement de
formule et de couleur des boîtes**

BON USAGE

ALERTES